



COMMUNE
DE
FARCIENNES

PRESENTS : BAYET H., - Bourgmestre-Président;
LEFEVRE P., NIZAM O., DUCHENNE O., MINSART F., DENYS L., Echevins;
SCANDELLA B., Membre;
KARIZOS M., Directrice générale ff;

OBJET 32 : MISE EN ASSOCIATION DE LA PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN ET LA COMMUNE DE FARCIENNES. - SUIVI DE RENDEZ-VOUS. - POUR DECISION

Le Collège communal, réuni à huis-clos ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Plateforme pour le Service Citoyen réunit plus de 450 organismes autour d'un objectif commun : la création d'un Service Citoyen pour les jeunes de 18 à 25 ans en Belgique;

Considérant qu'à l'image des dispositifs similaires existant dans de nombreux pays européens, le Service Citoyen nécessite un cadre légal et doit être soutenu par l'Etat;

Considérant que née fin 2007, la Plateforme pour le Service Citoyen est une association sans but lucratif, autonome et œuvrant en toute indépendance politique, philosophique ou communautaire;

Considérant que la Plateforme pour le Service Citoyen est composée de plus de 300 organismes issus d'horizons très diversifiés (fédérations, associations, services publics, cpas, hôpitaux, etc.)

Considérant que périodiquement des groupes de 25 jeunes âgés de 18 à 25 ans s'engagent dans un Service Citoyen en Belgique avec, au programme: une immersion de 6 mois dans une mission en faveur du bien commun, des formations en lien avec la citoyenneté, des rencontres multiculturelles et des chantiers thématiques (aides aux personnes âgées ou porteuses d'handicap, aux personnes précarisées ou aux réfugiés, participation à la protection de l'environnement, etc.

Considérant que le soutien des Communes est sollicité selon cinq niveaux d'engagement:

Niveau 1 : Signer la Charte du Service Citoyen

Niveau 2 : Faire connaître le Service Citoyen

Niveau 3 : Développer le réseau de partenaires

Niveau 4 : Accueillir un jeune en Service Citoyen

Niveau 5 : Financer un jeune en Service Citoyen

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser la mise en association de la Plateforme pour le Service Citoyen avec la commune de Farciennes.

Article 2 : D'accepter les trois premiers niveaux suivants sans coût pour la Commune :

- Niveau 1 : Signer la Charte du Service Citoyen.

- Niveau 2 : Faire connaître le Service Citoyen.
- Niveau 3 : Développer le réseau de partenaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A FARCIENNES, LE LUNDI 31 MAI 2021
PAR LE COLLEGE :

Par ordre,

La Directrice générale ff,
(s)Martha KARIZOS

Le Bourgmestre
(s)Hugues BAYET

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré à Farciennes, le 28 juin 2021.

Le Directeur général,

Jerry JOACHIM



Le Bourgmestre,

Hugues BAYET